

REGLEMENT DU SUPER PROVENCAL 2012

ORGANISATION

Plusieurs concours en triplète qualificatifs à une phase finale rassemblant les 16 premières équipes du classement final. Ces concours seront limités à 16 équipes en boulodrome et à 32 en extérieur.

Les inscriptions se feront à l'avance par téléphone et ne seront validées qu'à réception du chèque dont le montant comprendra aussi le coût des repas s'ils sont pris sur place, au plus tard le lundi précédant la date du concours.

Les équipes seront homogènes (même club avec tenue identique) composées de trois joueurs avec la possibilité d'utiliser un remplaçant. Ce dernier pourra entrer en cours de partie, entre deux mènes, une seule fois par partie.

Les joueurs présents sur le terrain peuvent être différents à chaque début de partie. L'équipe qui ne donnera que 3 noms de joueurs au début de la première compétition pourra en cours de saison inscrire un quatrième joueur qui n'aura pas déjà joué avec une autre équipe précédemment.

L'équipe qualifiée sera composée des 3 ou 4 joueurs déclarés au cours de la saison. Une fiche sera établie avec un numéro d'identification par équipes qui suivra cette dernière pour l'intégralité de la compétition, finale comprise.

Priorité sera donnée pour les inscriptions à une équipe par société organisatrice de concours sans toutefois en faire une obligation, laissant de ce fait une ouverture pour les autres clubs du Rhône ou des départements limitrophes.

DEROULEMENT

Les concours qualificatifs se dérouleront sur une journée :

En boulodrome : 4 parties de 2 heures ou 13 points. A la fin du temps réglementaire, en cas d'égalité, une mène supplémentaire à but non annulable et non perdable sera disputée pour départager les deux équipes.

Première partie : 8 h -10 h

Deuxième partie : 10 h 30 – 12 h 30

Pause repas : 12 h30 – 14 h

Troisième partie : 14 h – 16 h

Quatrième partie : 16 h 30 – 18 h 30

En extérieur : au-delà de 16 équipes avec un maximum de 32, ils se dérouleront en 5 parties.

Les frais de participation seront de 15 euros par équipe, plus 3 euros par équipe qui seront reversés par la société organisatrice au comité pour le financement de la phase finale. Cette dernière pourra demander éventuellement 1 euro par joueur en supplément, pour participer aux frais de chauffage.

Elle versera également au comité un chèque pour la caisse des jeunes et un chèque d'un montant forfaitaire de 40 euros pour la caisse des arbitres.

Pour un concours de 16 équipes :

Toutes les équipes joueront 4 parties. Elles rencontreront à chaque phase une équipe ayant gagné un même nombre de parties qu'elle. 1 seule équipe gagnera 4 parties et sera la gagnante du concours, 4 équipes seront deuxièmes, une seule équipe n'aura gagné aucune partie.

Le règlement officiel du jeu provençal sera appliqué lors de ces concours.

Les indemnités seront distribuées de la façon suivante :

6 euros par partie gagnée (6 euros x 32 parties = 192 euros)

Plus 40 euros au premier et 20 euros aux 4 suivants.

(192+ 40+80 = 312 euros ; 16 équipes x 15 euros + 72 euros remis par le club = 312 €)

Les équipes participantes accumuleront des points pour le classement final :

2 points par partie gagnée plus **1 point** de participation par concours.

Les 16 premières disputeront la phase finale qui se déroulera le 21 Octobre 2012 sous la même forme que les qualificatifs, à NEUVILLE- sur -SAÔNE.

ENGAGEMENTS

Lorsque le concours est incomplet, la société organisatrice s'engage à fournir une équipe afin d'obtenir un nombre pair d'inscrits. En concours extérieur si le nombre d'inscriptions est impair, le club organisateur ajoutera ou ôtera une équipe de son club. Toute équipe office sera considérée gagnante avec l'attribution de 2 points à cette équipe. Par contre elle ne touchera pas d'indemnités.

Toutes les équipes participantes aux concours ayant lieu en boulo-drome, s'engagent à participer au minimum à un concours en extérieur.

Toutes les équipes participantes s'engagent à disputer la phase finale en cas de qualification. Toute absence non justifiée médicalement ou professionnellement sera sanctionnée

CALENDRIER

JANVIER 2012 :	Dimanche 8 Dimanche 29	ASPVV Les BROSSES	
FEVRIER 2012	Samedi 4 Samedi 11 Dimanche 19 Dimanche 26	Les PETITS BROTTAUX SAINT PIERRE LA PALUD QUINCIEUX GENTLEMEN	
MARS 2012	Dimanche 4 Dimanche 18	Les BROSSES NEUVILLE sur SAONE	
AVRIL 2012	Dimanche 8	JEAN-JAURES PETANQUE	
JUIN 2012	Dimanche 17 Dimanche 24	OZON DECINES	
AOUT 2012	Dimanche 26	VERNAISON	
OCTOBRE 2012	Dimanche 21	NEUVILLE sur SAONE	FINALE